

SEANCE DU 15 MARS 2022**N°DEL.2022/03/05**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Saint-Romain (rue Saint-Romain) sous la présidence de Madame SCHNEEBERGER-REIGNER, Doyenne de l'Assemblée

*Date de convocation du Conseil municipal : 10 mars 2022***OBJET** : Approbation des comptes administratifs 2021 – Budget principal et budgets annexes (Assainissement et Régie des transports)

Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Mme Anne-George SENAMAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Excusée	Pouvoir donné à Mme MACHADO
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Excusée	Pouvoir donné à M. LAVERGNE
M. Christian BONNEAU	Excusé	Pouvoir donné à Mme LABONNE
M. Thomas CHAZAI	Excusé	Pouvoir donné à M.NOEL
M. Christian LAVERGNE	Présent	
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Présente	
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Excusé	Pouvoir donné à M. JONET
Mme Gwenaëlle MACHADO	Présente	
M. Edouard HESPEL	Présent	
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESANOT	Présent	
Mme Sylvie PANCHOUT	Présente	
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Présente	
M. Stéphane NICOLAS	Présent	

M. Christophe MIQUEU, Maire, a quitté temporairement la séance afin de se retirer du vote lors de l'examen des Comptes Administratifs.

Conformément à l'article L. 1612 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par l'ordonnateur, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice clos. Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandat) et en recettes (titres).

Avant la séance de débat du compte administratif, le Conseil d'administration doit élire son président de séance. Sa désignation n'a pas lieu d'intervenir au scrutin secret. Le Conseil d'administration doit désigner le président de la séance avant l'approbation du compte administratif. A défaut, cette approbation est irrégulière.

L'article L. 2121-14 du CGCT précise que le Président du Conseil d'administration peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil d'administration examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

Il est donc formellement interdit au Président de voter son propre compte administratif. Il ne peut pas donner une procuration à l'un des membres du Conseil d'administration.

L'article L. 1612 du CGCT précise que le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

* *
*

Comme en 2020, l'exécution 2021 des différents budgets s'est réalisé dans le contexte sanitaire lié à la COVID-19 avec toutes les conséquences liées. Elle a été complétée des décisions modificatives nécessaires.

Les comptes administratifs des trois budgets ouverts au titre de l'exercice 2021 sont soumis à approbation :

- Budget Principal ;
- Budget annexe « Assainissement » ;
- Budget annexe « Régie des transports ».

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - Commune (Budget principal)		
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement (SF)		
Réalisation de l'exercice	2 011 742,87 €	2 511 089,09 €
Résultat de l'exercice		499 346,22 €
Résultat reporté N-1		- €
Résultat de fonctionnement cumulé (dont résultat N-1)		499 346,22 €
Section d'investissement (SI)		
Réalisation de l'exercice	756 430,09 €	2 061 058,52 €
Résultat de l'exercice		1 304 628,43 €
Résultat reporté N-1	1 494 116,98 €	
Résultat d'investissement cumulé (dont résultat N-1)	189 488,55 €	
Restes à réaliser (RAR) 2021	598 764,59 €	108 036,66 €
Solde des RAR 2021	490 727,93 €	
Besoin de financement (Déficit d'investissement + Solde RAR) (B)	680 216,48 €	

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - Assainissement (Budget annexe)		
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement (SF)		
Réalisation de l'exercice	155 973,37 €	163 602,60 €
Résultat de l'exercice		7 629,23 €
Résultat reporté N-1		98 042,28 €
Résultat de fonctionnement cumulé (dont résultat N-1)		105 671,51 €
Section d'investissement (SI)		
Réalisation de l'exercice	58 165,80 €	125 792,45 €
Résultat de l'exercice		67 626,65 €
Résultat reporté N-1	56 307,45 €	
Résultat d'investissement cumulé (dont résultat N-1)		11 319,20 €
Restes à réaliser (RAR) 2021	10 000,00 €	- €
Solde des RAR 2021	10 000,00 €	
Besoin de financement (Déficit d'investissement + Solde RAR) (B)	- €	1 319,20 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021: Régie des Transports		
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement (SF)		
Réalisation de l'exercice	42 090,42 €	36 452,74 €
Résultat de l'exercice		-5 637,68 €
Résultat reporté N-1	0,00 €	5 637,68 €
Résultat de fonctionnement cumulé (dont résultat N-1)		0,00 €
Section d'investissement (SI)		
Réalisation de l'exercice	9 943,44 €	15 381,92 €
Résultat de l'exercice		5 438,48 €
Résultat reporté N-1		32 662,20 €
Résultat d'investissement cumulé (dont résultat N-1)		38 100,68 €
Besoin de financement (Déficit d'investissement + Solde RAR)	0,00 €	

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire a été invité à se retirer et à céder la présidence de séance pour procéder au vote des comptes administratifs. Par conséquent, tout conseiller municipal empêché ou absent a été dans l'impossibilité de donner son pouvoir à Monsieur le Maire lors de ce vote.

Madame SCHNEEBERGER-REIGNIER, Doyenne d'âge, a été désignée Présidente de séance pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2021, pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes (Assainissement et Régie des transports) ;
- **ARRETE** les résultats définitifs de l'exécution budgétaire 2021 du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de procurations	5
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes : pour	18
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Le Maire,


Christophe MIQUEU